

LA PELOTE SOLIDAIRE

tel : 06.95.83.90.15

22110 ROSTRENEN

mail : tricoteuse56@orange.fr

VIDE GRENIER DU 1^{er} NOVEMBRE 2025

SALLE DES FETES

22110 ROSTRENEN

Le formulaire d'inscription devra être transmis par courrier avec :

- **Une attestation d'assurance responsabilité civile**
- **Un extrait KBis pour les professionnels**
- **La copie recto-verso de la pièce d'identité**
- **Le règlement par chèque.**
-

Pour un paiement en espèces, merci de téléphoner au 06.95.83.90.15

À l'adresse suivante : LA PELOTE SOLIDAIRE - Mme ROBERT Hélène

6 place por'h d'hen hiaz 56770 PLOURAY

Les chèques seront encaissés par l'association après l'évènement. Tous les documents doivent être envoyés à l'inscription car ils sont indispensables à la réservation définitive de votre emplacement.

**PAS DE PRODUITS ALIMENTAIRES, PAS DE PRODUITS NI MATERIELS
DANGEREUX DEMANDANT UNE AUTORISATION SPECIFIQUE**

L'exposant pourra déballer à partir de 7h00 et s'engage à ne pas remballer avant 18h.

L'exposant devra stationner son véhicule sur les places de parking prévues à cet effet.

L'exposant ne doit pas encombrer les entrées et sorties.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la part de l'exposant, si celui-ci annule moins de 8 jours avant l'évènement, ni pour des conditions de météo pour les exposants extérieurs.

La pelote solidaire vous remercie pour votre participation.

La Présidente

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Pour les PARTICULIERS

Se déroulant le 1^{er} NOVEMBRE 2025

A la Salle des fêtes - 22110 ROSTRENEN

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) leà Département : Ville :

Adresse :

CP.....VILLE :.....Tél.

Courriel :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

—

Fait à **le**

Signature de l'exposant

Précédé des mentions « lu et approuvé » « je m'engage à ne pas remballer avant 18h »

Emplacement INTERIEUR (table 1m20) X 6 euros =

Emplacement EXTERIEUR (sans table ni chaise)..... X 3 euros =

Règlement par : CHEQUE oui non ESPECES oui non

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER
Pour les PROFESSIONNELS

Se déroulant le 1^{ER} NOVEMBRE 2025
SALLE DES FETES - 22110 ROSTRENEN

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Représentant la Société/Association (*Raison sociale* et adresse et TEL portable)

.....
.....

N° de registre du commerce/des métiers : De

Ayant la fonction de : dans la personne morale

Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Déclare sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)
-

Fait à le

Signature de l'exposant

Précédé des mentions « lu et approuvé » « je m'engage à ne pas remballer avant 18h »

Emplacement INTERIEUR (table 1m20) X 6 euros =

Emplacement EXTERIEUR (sans table ni chaise) X 3 euros =

Règlement par : CHEQUE oui non ESPECES oui non

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

